Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-16_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : MACHET Bernadette

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 16-04-2026-CM : Convention de reprise de branchements électriques du presbytère de Binic dans le cadre de l'effacement des réseaux rue des Ecoles – SDE22

Dans le cadre de la requalification urbaine du secteur de l'ancien cinéma de Binic, rue Wilson et rue des écoles, comprenant la démolition, la dépollution et la construction de logements, l'effacement des réseaux est d'ores et déjà programmé. Il a fait l'objet de deux délibérations :

- Rue Wilson – Délibération du 30 avril 2025 – Participation de la commune de 230 k€ sur 365k€ de dépenses
- Rue des écoles – Délibération du 17 septembre 2025 - Participation de la commune de 74 k€ sur 114k€ de dépenses

L'ancien presbytère de Binic – parcelle 007AL247 et 007AL914 - appartenant à la commune, le SDE propose une convention de servitude afin de reprendre les branchements de ce bâtiment préalablement à l'effacement des réseaux en installant une ligne électrique et deux coffrets électriques.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 19 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER (22)

PJ 17.1 Convention SDE reprise branchement élec. Presbytère